



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 25 mars 2021
18 heures 00**

Salle Lucien WOLL, rue Eugène JUNGBLUT à MOUTIERS

Date de la convocation : 18 mars 2021

Nombre de membres « syndicat » : 25

Nombre de présents « syndicat » : 16

Excusés « syndicat » : 9

Pouvoirs « syndicat » : 4

Nombre de membres « asst » : 20

Nombre de présents « asst » : 12

Excusés « asst » : 8

Pouvoirs « asst » : 3

Nombre de membres « AEP » : 6

Nombre de présents « AEP » : 5

Excusés « AEP » : 1

Pouvoirs « AEP » : 0

Points inscrits à l'ordre du jour

- Autorisation signature marché nettoyage des avaloirs pour trois ans (21/013) – Délégués « Syndicat »
- Autorisation signature marché Rue Gargan Joeuf (21/014) – Délégués « Asst »
- DMO ASST Valleroy Rue Laneufville et Rue de la Poste (21/015) – Délégués « Asst »

- DMO EP Valleroy Rue Laneufville et Rue de la Poste (21/016) – Délégués « Syndicat »
- DMO EP Homécourt Rue Jeanne d'Arc et Place Leclerc (21/017) – Délégués « Syndicat »
- Contributions Eaux Pluviales 2021 (2021/018) – Délégués « Syndicat ».

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Jean-Louis CAMPAGNOLO délégué «Asst» de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Points soumis à délibération

1. Autorisation signature marché nettoyage des avaloirs pour trois ans (21/013) - Délégués « Syndicat »

Le marché précédent avait été attribué à Malezieux pour un montant de 201 600€. Mais ce marché arrive à son terme et il est nécessaire d'en lancer un nouveau.

Il vous est proposé de délibérer sur l'autorisation de signature dudit marché à M. le Président avec le mieux disant des soumissionnaires.

Les délégués « Syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorisent M. le Président à signer le marché avec le soumissionnaire le mieux disant.

2. Autorisation signature marché Rue Gargan Joeuf (21/014) - Délégués « Asst »

Le réseau d'assainissement de la rue Gargan est vétuste. Des travaux de renouvellement d'assainissement sont nécessaires.

Le coût des travaux est estimé à 243 125€.

Il vous est proposé de délibérer sur l'autorisation de signature dudit marché à M. le Président avec le mieux disant des soumissionnaires.

Les délégués « Asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorisent M. le Président à signer le marché avec le soumissionnaire le mieux disant.

3. DMO Asst. Valleroy Rues Laneufville et de la Poste (21/015) – Délégués « Asst »

Suite à la requalification de la rue Laneufville et Rue de la Poste par la commune, des travaux de mise à niveau de tampons et de regards d'assainissement seront réalisés.

Il vous sera proposé de délibérer sur la signature d'une DMO «Rue Laneufville et Rue de la Poste » avec ladite commune.

D : 31 090€ R : //

Les délégués « Asst » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorisent le président à signer la délégation de maîtrise d'œuvre avec la commune de VALLEROY.

4. DMO EP Valleroy Rue Laneufville et Rue de la Poste (21/016) – Délégués « Syndicat »

Suite à la requalification de la rue Laneufville et Rue de la Poste par la commune, des travaux sur le réseau de collecte des eaux pluviales seront réalisés.

Il vous sera proposé de délibérer sur la signature d'une DMO «Rue Laneufville et Rue de la Poste » avec ladite commune.

D : 30 600€ R : //

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorisent le président à signer la délégation de maîtrise d'œuvre avec la commune de VALLEROY.

5. DMO EP Homécourt Rue Jeanne d'Arc et Gambetta (21/017) – Délégués « Syndicat »

Le syndicat charge la commune d'Homécourt qui accepte de procéder en son nom et pour son compte à la réalisation de travaux d'assainissement des eaux pluviales pour l'aménagement des rues Jeanne d'Arc et Gambetta pour leur commune.

Il vous sera proposé de délibérer sur la signature d'une DMO «Rue Jeanne d'Arc et Gambetta» avec ladite commune.

D : 57 000€ R : 4 599,38€

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorisent le président à signer la délégation de maîtrise d'œuvre avec la commune de HOMECOURT.

6. Contributions Eaux Pluviales 2021 (2021/018) – Délégués « Syndicat »

Vu la circulaire du 12 décembre 1978 précisant que le montant de cette contribution doit se situer entre 20 et 35 % des charges de fonctionnement (hors

intérêts et amortissements), et entre 30 et 50% des amortissements et intérêts du budget annexe de l'assainissement, Monsieur le président propose de porter le montant de la contribution à hauteur de 270 426.07 € pour l'exercice 2021.

Les délégués « syndicaux » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adoptent la contribution des eaux pluviales 2021.

Le président lève la séance à 19h30

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Sainte-Marie-aux-Chênes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

